

## MOTION

Les Conseils de l'Ordre des Barreaux de SEINE SAINT DENIS et du VAL DE MARNE, réunis le jeudi 21 octobre 2021 sous la présidence des Bâtonniers Amine GHENIM et Olivier TOURNILLON,

**Connaissance** prise du projet de texte sur le secret professionnel adopté par la commission mixte paritaire en marge des débats sur le projet de loi pour la confiance dans l'institution judiciaire,

**Rappellent** que ce secret n'est pas celui des avocats, mais celui qui protège l'ensemble des citoyens et qu'il constitue l'un des socles de l'état de droit et de la relation de confiance qui doit exister entre le citoyen et son défenseur,

**Dénoncent** l'atteinte intolérable portée par ce texte à ce secret, qui doit être absolu et ne saurait comporter de limites ou de restrictions, quelle que soit la nature de l'activité de l'avocat,

**Soulignent** que loin de constituer une avancée dans la protection de ce secret, ainsi que la majorité parlementaire le prétend, ce projet acte un véritable recul et consacre des exceptions qui ne manqueront pas de devenir demain la règle, au gré des circonstances ou de faits divers,

**Réaffirment** leur attachement indéfectible à la défense véritable du secret professionnel, dans la défense comme le conseil, au profit de tous les citoyens, à la mesure du serment unique prêté par tous les avocats qui exercent au sein d'une seule et même profession.

Fait à SAINT MAUR DES FOSSES,

Le 21 octobre 2021.